

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 06 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 29 novembre 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D632024

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine, Maires-Adjoints,
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE
Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine –
M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe –
M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie –
Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – M. MURE Julien –
M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – Mme BONNAT Laura –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :
30/11/2024

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Raphaël a donné pouvoir à
M. GAILLARD Bruno, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT
Ginette, M. NILLOM Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,
Mme LOURD Mathilde a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le projet de décision modificative n°1 du budget assainissement ayant pour objet pour de prévoir les crédits budgétaires pour les écritures en non-valeur et les ICNE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la proposition de Décision Modificative n°1 au Budget Assainissement telle que suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	compte 61551 matériel roulant	- 2 100.00 €
	compte 6541 créances admises en non-valeur	+ 100.00 €
	compte 66112 ICNE	+ 2 000.00 €

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 09 décembre 2024



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20241206-D632024-BF
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024